

La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ?

L'Association Française de Droit de la Santé, et l'Institut de Formation Supérieure des Cadres Dirigeants de la FEHAP ont décidé de s'associer pour proposer un colloque : « La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ? ». Si cette question ne représente pas en soi un nouveau sujet, il nous a semblé que l'apport universitaire et celui de la pratique pouvaient fournir des clés pour comprendre ce qui se joue sur un sujet récurrent nonobstant la loi HPST et les nouvelles organisations territoriales.

8h30 - 9h45 : Accueil et ouverture

- **Accueil par Anne Laude**, Professeur Université Paris Descartes, Présidente de l'AFDS et **Yves-Jean Dupuis**, Directeur Général de la FEHAP.

- **Ouverture par Marisol Touraine**, Ministre des Affaires sociales et de la Santé (sous réserve)

9h45 - 10h15 : I/ Genèse de la construction des deux droits

- **D. Truchet**, Professeur à l'Université Paris 2, Président d'honneur de l'AFDS

- Discussion avec la salle

10h15 - 12h30 : II/ Deux droits convergents ou divergents ? :

Sous la présidence de **M. Borgetto**, Professeur à l'Université Paris 2, administrateur de l'AFDS.

■ Du point de vue des autorités de régulation :

- **diversité des acteurs** (ARS, Conseil général ...) :
. **A. Vinsonneau**, Juriste en droit de l'action sociale, Membre du Conseil scientifique de l'ANESM (agence nationale de l'évaluation sociale et médico-sociale)

- **planification, organisation sanitaire et médico-sociale et autorisation :**

- . **A. Vinsonneau**,
- . **D. Jaafar**, Avocat au Barreau de Paris,
- . **D. Causse**, Directeur Sanitaire et Coordonnateur du Pôle Santé-Social de la FEHAP

■ Du point de vue des opérateurs :coopération :

- . **D. Causse**, Directeur sanitaire et Coordonnateur du Pôle Santé-Social de la FEHAP

■ Du point de vue du financement :

- . **R. Pellet**, Professeur à l'Université Paris Descartes, Institut Droit et Santé

■ Discussion avec la salle

PAUSE DEJEUNER : 12h30 - 14h15 libre

14h15 - 15h45 : Sous la présidence d'**Isabelle de Lamberterie**, DR émérite CNRS, administrateur de l'AFDS.

- **Du point de vue de l'évaluation des établissements et des recommandations de bonnes pratiques** (HAS pour les uns, ANESM pour les autres) :

- . **C. Réa**, Conseiller médical de la FEHAP

- **Du point de vue des usagers :**

- . **G. Rousset**, MCF à l'Université Lyon 3,
- . **JM. Lhuillier**, Professeur à l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP)

15h45 - 17h30 : III/ Deux logiques de gestion distinctes ? :

Sous la présidence de **F.Leduc**, Directrice de la Formation et de la Vie Associative de la FEHAP.

- **Du point de vue des procédures budgétaires :**

- . **A. Leberche**, Directrice du secteur Social et Médico-social de la FEHAP

- **Du point de vue de la gestion des compétences :**

- . **S. Amzaleg**, Directrice des Relations du Travail de la FEHAP

- **Du point de vue des dossiers patients/résidents :**

- . **E. Jean**, Avocat au barreau de Nantes

- **Synthèse :**

- . **R. Lafore**, Professeur à l'Université de Bordeaux, Institut d'études politiques

17h30 : Remise du prix de l'AFDS

Bulletin d'inscription

À retourner par mail à celia.barbarisi@fehap.fr
FEHAP - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du Colloque : **La distinction entre le sanitaire et le médico-social a t'elle encore un sens ?**

Date : 17 octobre 2013

Lieu : PARIS

Coût : 50 € par personne / Gratuit pour les étudiants

Coordonnées :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail :

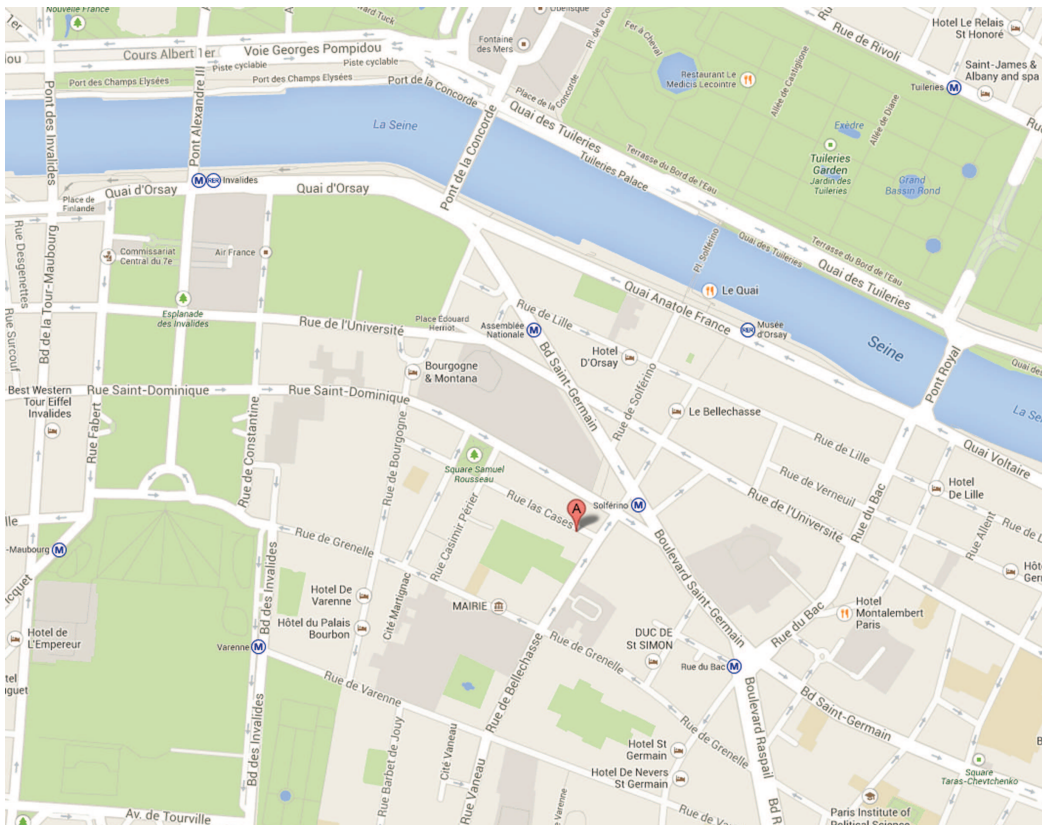
Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP


Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION RIB - 42559 00020 51020014969 62

Le

Signature :



 Cedias, 5 rue Las Cases

 Métro : Solférino -
ligne 12 (Mairie d'Issy)